

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2011

Présents : Mesdames THOMAS VERCRUYSSSE et Messieurs BARRUET MESSIO
POULAIN LAURENT LEHMANN WRZUCHOL PARROT

Absents excusés : Madame CORDIER ayant donné procuration à Madame VERCRUYSSSE
Monsieur COLETTE ayant donné procuration à Monsieur POULAIN
Monsieur TOFFIN ayant donné procuration à Monsieur LEHMANN
Monsieur MELO ayant donné procuration à Monsieur PARROT

Secrétaire de séance : Médéric PARROT

Ordre du Jour :

- Lecture du compte rendu du Conseil Municipal précédent.
- Vote du compte administratif.
- Vote du compte de gestion 2010.
- Affectation du résultat 2010.
- Vote des taux des 3 taxes 2011.
- Vote du budget primitif 2011.
- Informations diverses.

*

* *

Monsieur Poulain préside le Conseil Municipal en remplacement de Monsieur le Maire empêché et annonce que des informations seront données sur :

- L'embauche pour le remplacement de Madame DUTHOIT.
- La Procédure des tombes à l'abandon.
- Le point sur les travaux dans la commune.
- La modification du Plan Local D'urbanisme.

Lecture est faite du compte rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur PARROT dénonce le fait que la commission des finances se réunisse de 18h30 à 20h30, qu'une collation se fasse de 20h30 à 21h30 et que le Conseil Municipal se déroule le même jour à partir de 21h30. Pour lui cela n'assure pas des débats satisfaisants et restreint l'espace démocratique.

Monsieur Poulain répond que les documents sont disponibles depuis 8 jours de façon à ce que chacun puisse faire éventuellement des remarques et que la majorité des Conseillers Municipaux préfère cette façon de faire pour éviter d'avoir deux réunions espacées dans lesquelles sont repris les mêmes débats comme cela a été le cas l'an passé.

COMPTE ADMINISTRATIF 2010 :

Monsieur Poulain se retire de la salle et Monsieur WRZOLCHOL assure la présidence, il fait lecture du Compte Administratif 2010 et demande aux conseillers municipaux de procéder au vote de celui-ci.

Fonctionnement dépenses :	786 276,44 €
Fonctionnement recettes :	1 189 033,50 €
Excédent de fonctionnement :	402 757,06 €
Investissement dépenses :	585 595,51 €
Investissement recettes :	564 626,38 €
Déficit d'investissement :	-20 969,13 €
Excédent global :	381 787,93 €

Le Compte Administratif est voté à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2010 :

Monsieur POULAIN reprend la présidence et après présentation des écritures comptables demande à l'assemblée de se prononcer sur le Compte de Gestion 2010 établi par le receveur et qui est identique au Compte Administratif 2010.

Le Compte de gestion est voté à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT 2010 :

Monsieur POULAIN demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation du résultat 2010 comme présenté ci-dessous :

Fonctionnement (excédent) :	402 757,06 €
Investissement (déficit) :	-20 969,13 €
RAR dépenses :	-93 587,00 €
RAR recettes :	9 067,00 €
Résultat net d'investissement :	-105 489,13 €

Monsieur Poulain propose d'affecter à l'investissement une somme de 105 489,13 € (article 1068) et de ramener l'excédent de fonctionnement à 297 267,93 €.

Vote pour à l'unanimité

Monsieur PARROT réaffirme sa volonté de voir le Conseil Municipal débattre de l'opportunité (tout en veillant à maintenir un repas de qualité pour les personnes de plus de 60 ans) d'offrir un colis pour les personnes de plus de 60 ans qui ne participent pas au repas quel que soit le motif.

Madame VERCRUYSSSE répond que c'est au CCAS de réfléchir sur ce sujet et que cela ne sera aucunement débattu en Conseil Municipal.

Monsieur PARROT propose aussi en complément des dispositifs de la CCPOH et des autres organismes une possibilité d'aide pour les jeunes de Saint Martin Longueau pour obtenir le BAFA.

Monsieur BARRUET répond que la petite enfance fait partie des compétences de la CCPOH. Madame VERCRUYSSSE rappelle qu'une information a été distribuée sur ce sujet

Monsieur PARROT répond que rien n'interdit le Conseil Municipal de débattre sur ces opportunités, et de laisser le CCAS fixer les modalités.

BUDGET PRIMITIF 2011 :

Monsieur POULAIN prend la parole, donne quelques explications sur la réalisation du budget 2010 et les orientations du budget primitif 2011.

Monsieur LAURENT signale qu'en ce qui concerne le syndicat du RPI les dépenses seront sensiblement du même montant que pour 2010, et que toutes les activités sont maintenues.

Madame VERCRUYSSSE souligne que le coût de la publication du SML est plus élevé pour une prestation égale car la CCPOH avait omis d'inclure certains frais.

Monsieur BARRUET présente les subventions et les contributions aux organismes et regroupements ainsi que les propositions de la commission Sports et Loisirs qui sont validées par les membres du Conseil Municipal.

Monsieur LEHMANN est satisfait de la somme de 8000 euros allouée pour les décorations de Noël qui permettront de compléter celles des Rues de la République et de l'Eglise.

Monsieur PARROT souhaite que toute la commune bénéficie des décorations de Noël et souhaite un effort dans la répartition des décorations.

Monsieur POULAIN revient sur la nécessité d'avoir enfin une lame pour lutter contre les épisodes neigeux. La commune va donc faire cet achat et bénéficie dans ce cadre d'une subvention du Conseil Général de l'Oise.

Dans l'optique de la poursuite du projet « jardins familiaux » 20 000 euros sont prévus pour l'achat du terrain.

25 000 euros également de prévus pour des jeux dans la plaine des jeux, avec une aide parlementaire (enveloppe parlementaire) fortement probable de Monsieur le Député de la Circonscription.

Monsieur POULAIN propose au Conseil Municipal de voter le budget primitif 2011 (documents ci-joint) tel que proposé soit :

Fonctionnement dépenses et recettes : 1 295 232

Investissement dépenses et recettes : 1 202 886

Pour équilibrer le budget Monsieur POULAIN propose la création d'une ligne de trésorerie.

Le budget Primitif 2011 est voté
11 POUR
2 CONTRE (Monsieur PARROT)

VOTE DES TAUX DES 3 TAXES :

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de maintenir les taux des trois taxes, à savoir :

- Taxe d'habitation : 9.5 %
- Taxe Foncière bâtie : 20.5%
- Taxe foncière non bâtie : 52 %

INFORMATIONS DIVERSES :

Embauche pour le remplacement de Madame DUTHOIT qui a fait valoir ses droits à la retraite au 30 juin prochain.

Madame DURAND Brigitte est retenue et commence le 07 Juin 2011. Elle aura en charge la médiathèque et sera en doublure trois semaines avec Madame DUTHOIT.

Cimetière : La commission cimetière s'est réunie deux fois. La procédure pour les tombes à l'abandon, est en cours et prendra au moins trois ans.

Travaux : Monsieur MESSIO présente rapidement l'état des travaux

- Rue des Marais : travaux quasiment terminés, résultat satisfaisant.
- RD 10, avancement convenable, pour fin Juin cela devrait être terminé.

Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

Monsieur WRZOCHOL signale que la modification du PLU demande des vérifications juridiques et des conseils d'experts pour ne pas refaire et/ou faire des erreurs). Ainsi Madame Anne Laure BRISARD chef de projet chez « environnement conseil » doit venir mardi 19 avril à 17h30 à la mairie de Saint Martin Longueau. L'objet de ce rendez-vous est l'étude de la question d'urbanisme et les questions relatives à la modification du PLU.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23h35